



Comité | RICHELIEU
Association Française des PME de Haute Technologie

Communiqué de presse

9 mai 2008

Le Comité Richelieu se déclare favorable au projet de Loi de Modernisation de l'Economie

Le Comité Richelieu a été auditionné le 7 mai par Eric Ciotti, député, rapporteur pour la Commission des lois de l'Assemblée nationale du projet de LME. Il lui a fait part de sa satisfaction générale quant à ce projet de loi et a présenté les demandes suivantes :

Délais de paiement (article 6)

La loi est utile mais ne suffira pas car elle pourra être contournée, par exemple en effectuant les paiements par l'intermédiaire de filiales à l'étranger. Le Comité Richelieu recommande, en parallèle à cette loi, d'observer et de publier, grand compte par grand compte, les délais de paiement effectifs.

Marchés publics (article 7)

Le Comité Richelieu est particulièrement favorable à cet article et souligne qu'il s'agira pour les acheteurs publics d'une possibilité de réserver des marchés aux PME innovantes et non d'une obligation, ce qui relève parfaitement de l'esprit du Pacte PME. Ici aussi, il sera donc nécessaire d'observer l'utilisation effective, grand compte par grand compte, de cette possibilité.

Je m'associerai au Pacte PME en demandant aux services de l'Etat d'examiner avec la plus grande attention tous les éléments d'information publiés sur les relations entre les grands comptes signataires, qu'ils soient publics ou privés, et les PME innovantes.

Nicolas Sarkozy, Président de la République
(préface du rapport d'activité 2007 du Pacte PME)

Le Comité Richelieu demande toutefois de faire porter le plafond de 15% sur l'intégralité des marchés technologiques et pas uniquement sur les marchés sous seuils.

Ubifrance (article 8)

A l'heure où le déficit commercial français atteint de nouveaux records, le Comité Richelieu demande que les moyens supplémentaires donnés à Ubifrance dans ce projet de loi soient accompagnés d'un engagement de résultat, en terme d'augmentation du chiffre d'affaires export des PME soutenues par l'Agence.

Crédit d'impôt recherche (article 36)

Le Comité Richelieu est très favorable à la nouvelle disposition facilitant le rescrit. En parallèle, il demande que le remboursement immédiat de la créance fiscale, qui ne bénéficie aujourd'hui qu'aux JEI, soit étendu à toutes les PME (de facto innovantes).